

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 novembre 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

\*\*\*\*\*

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2025-491**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Administration »

- 2.10) Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) - cession du lot 2 233 085

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

#### **L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-492**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**RÉSOLUTION NO. 2025-493**

**Nomination - Divers comités et/ou organismes**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Pierre Léveillé**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient nommés sur les comités et/ou organismes suivants :

Comité consultatif d'urbanisme  
Membre : Madame Audrey Joly  
Membre : Monsieur André Lamarche

Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle  
Membre : Madame Audrey Joly  
Membre : Monsieur André Lamarche

Plein Air Sainte-Adèle (PASA)  
Membre : Madame Nadine Brière  
Membre : Madame Arielle Beaudin

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle  
Membre : Madame Nadine Brière

Conseil d'administration de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle  
Membre : Madame Marie-Hélène Vigeant

**RÉSOLUTION NO. 2025-494**

**Nomination - Comité pour le plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap**

ATTENDU QUE conformément à la loi, la Ville de Sainte-Adèle doit former un comité chargé d'élaborer un plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap et pour en faire le suivi ;

ATTENDU le nouveau plan d'action à l'égard des personnes handicapées adopté à la séance du 15 septembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau

Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient nommés sur le comité pour le plan d'action pour les personnes vivant avec un handicap :

Membre : Madame Nadine Brière  
Membre : Monsieur Pierre Léveillé

**RÉSOLUTION NO. 2025-495**

**Nomination - Comité de démolition**

ATTENDU QUE le *Règlement 1314-2023-DEM* a été adopté par le conseil lors de la séance du 20 mars 2023;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement 1314-2023-DEM* qui stipule qu'un comité doit être composé de trois membres du conseil désignés par résolution du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient nommés sur le comité de démolition :

Membre : Madame Nadine Brière  
Membre : Madame Audrey Joly  
Membre : Monsieur André Lamarche

**RÉSOLUTION NO. 2025-496**

**Nomination - Comité patrimoine**

ATTENDU le règlement 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine, adopté par le conseil le 15 août 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur le conseiller Pierre Léveillé soit nommé à titre de membre du conseil du comité patrimoine.

**RÉSOLUTION NO. 2025-497**

**Nomination - Comité culturel**

ATTENDU la résolution 2023-472 adoptée par le conseil lors de la séance du 20 novembre 2023 pour l'adoption et la nomination des membres de la *Politique concernant le Comité culturel de la Ville de Sainte-Adèle* ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur le conseiller André Lamarche soit nommé à titre de membre du conseil du comité culturel.

**RÉSOLUTION NO. 2025-498**

**Nomination - Réseau-Biblio des Laurentides**

ATTENDU la résolution 2019-054 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 février 2019 pour l'adoption de la Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides ;

ATTENDU QU'à l'article 9 de la Convention, un représentant élu de la ville doit être nommé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame la conseillère Audrey Joly soit nommée à titre de membre du conseil conformément à la convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides.

**RÉSOLUTION NO. 2025-499**

**Nomination - Mairesse suppléante**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Audrey Joly soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle du 18 novembre 2025 jusqu'à son remplacement ;

QUE cette dernière, soit nommée substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION NO. 2025-500**

**Mandat - Bélanger Sauvé Avocats – Procédures judiciaires – Projet Bourg-du-Lac**

ATTENDU la signification de procédures judiciaires par 9492-0220 Québec inc., 9366-3052 Québec inc., et Les Habitations M.J.S. inc., dans le dossier de cour 700-17-021970-255 – Bourg-du-Lac;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme Bélanger Sauvé Avocats afin d'assurer la défense de la Ville dans le dossier de cour 700-17-021970-255 ;

QUE la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à mandater toute personne dont les services pourraient être requis dans le cadre de ce dossier.

**RÉSOLUTION NO. 2025-501**

**Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) - cession du lot 2 233 085**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a dû acquérir un terrain à la demande du Centre de services scolaires des Laurentides pour l'implantation d'une nouvelle école pour un montant de 419 000\$

ATTENU QUE la Ville de Sainte-Adèle contribue à la hauteur de 235 000\$ annuellement pour le logement social;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle fournit des efforts considérables pour travailler en partenariat avec le gouvernement pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENU QUE la Ville de Sainte-Adèle a besoin d'un terrain pour la construction d'un établissement pour la sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports et de la mobilité durable de lui céder gratuitement le lot 2 233 085 pour la construction d'un établissement pour la sécurité publique.

**RÉSOLUTION NO. 2025-502**

**Emprunt temporaire – Règlement 1377**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE mesdames la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1377**

décrétant un emprunt de 2 230 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'équipement sur le réseau d'aqueduc, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 230 000 \$

Montant autorisé : 2 230 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

**RÉSOLUTION NO. 2025-503**

**Appropriation – Réserves financières égout et aqueduc**

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 6 novembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 1 200 \$ pour effectuer un paiement comptant du solde résiduel du règlement d'emprunt 1173-2012 (travaux de reconstruction des postes de suppression d'aqueduc) et ce, à même la réserve financière du règlement 1371;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 1 200 \$ pour effectuer un paiement comptant du solde résiduel du règlement d'emprunt 1141-2010 (travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial), et ce, à même la réserve financière du règlement 1372.

**RÉSOLUTION NO. 2025-504**

**Émission d'obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 403 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2025**



INITIALES DU MAIRE  
**13036**  
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 403 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
1118-2009	171 500 \$
1119-2010	12 100 \$
1173-2012	3 200 \$
1192	13 900 \$
1196	136 500 \$
1216	9 500 \$
1250	91 900 \$
1288	728 100 \$
1217	2 300 \$
1069-2005	169 800 \$
1118-2009	187 800 \$
1119-2010	30 900 \$
1141-2010	9 100 \$
1183	7 100 \$
1192	6 200 \$
1201	95 200 \$
1201	52 500 \$
1204	43 700 \$
1210	584 600 \$
1212	60 200 \$
1250	251 900 \$
1288	342 800 \$
1069-2005	17 300 \$
1238	317 000 \$
1285	9 300 \$
1321	46 000 \$
1337	887 419 \$
1346	461 281 \$
1365	460 800 \$
1348	193 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1173-2012, 1192, 1216, 1250, 1288, 1217, 1201, 1204, 1212, 1069-2005, 1238, 1285, 1321, 1337, 1346, 1365 et 1348, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle avait le 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emprunt au montant de 1 219 000 \$, sur un emprunt original de 2 281 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1118-2009, 1119-2010, 1173-2012, 1192, 1196, 1216, 1250, 1288, 1217 et 1069-2005;

ATTENDU QUE, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1118-2009, 1119-2010, 1173-2012, 1192, 1196, 1216, 1250, 1288, 1217 et 1069-2005;



INITIALES DU MAIRE  
**13037**  
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle avait le 1<sup>er</sup> décembre 2025, un emprunt au montant de 1 843 000 \$, sur un emprunt original de 3 364 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1119-2010, 1192, 1250, 1288, 1069-2005, 1118-2009, 1141-2010, 1183, 1201, 1204, 1210 et 1212;

ATTENDU QUE, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 décembre 2025 inclus les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1119-2010, 1192, 1250, 1288, 1069-2005, 1118-2009, 1141-2010, 1183, 1201, 1204, 1210 et 1212;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises» ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS D'EN HAUT  
218, RUE PRINCIPALE  
SAINT SAUVEUR, QC  
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1173-2012, 1192, 1216, 1250, 1288, 1217, 1201, 1204, 1212, 1069-2005, 1238, 1285, 1321, 1337, 1346, 1365 et 1348 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1118-2009, 1119-2010, 1173-2012, 1192, 1196, 1216, 1250, 1288, 1217 et 1069-2005, soit prolongé de 3 mois et 18 jours;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1119-2010, 1192, 1250, 1288, 1069-2005, 1118-2009, 1141-2010, 1183, 1201, 1204, 1210 et 1212, soit prolongé de 18 jours.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-505**

#### **Autorisation de signature – Comptes bancaires**

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 6 novembre 2025 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes*, « les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la municipalité sont signés par le maire et le trésorier »;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise, en l'absence de la mairesse, la mairesse suppléante madame Audrey Joly à signer les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la municipalité.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-506**

#### **Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur du Lac-Pilon – TP-2025-015**

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs au secteur du Lac-Pilon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 novembre 2025 et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis (tx incl) (3 années)</b>
9081-6166 Québec inc. / Excavation Serge Robert	1 687 017.83 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 17 novembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *9081-6166 Québec inc. /Excavation Serge Robert*, étant le seul soumissionnaire, conforme, pour un montant de 1 467 291\$, plus les taxes applicables, et ce, pour trois années, débutant le 18 novembre 2025 et se terminant à 24h00 le 30 septembre 2028, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même les budgets d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2025-507**

**Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à des services de déneigement avec Piedmont**

ATTENDU une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Piedmont, relative à des services de déneigement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine le document intitulé « Entente intermunicipale relative à des services de déneigement » à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Piedmont, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'entente intermunicipale pour les services de déneigement.

**RÉSOLUTION NO. 2025-508**

**Autorisation de paiement – Remplacement des portes – Usine d'épuration des eaux usées et au poste de surpression Patry**

ATTENDU le contrat octroyé à *Dollard Théorêt inc.* pour le remplacement des portes à l'usine d'épuration des eaux usées et au poste de surpression Patry ;

ATTENDU les élections municipales 2025 et l'élection d'un dirigeant de l'entreprise *Dollard Théorêt inc.* ;

ATTENDU QUE le contrat a été annulé le 6 novembre 2025 ;

ATTENDU la nécessité de remplacer les portes à l'usine d'épuration des eaux usées et au poste de surpression Patry ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de confier le contrat directement au sous-traitant qui devait installer les portes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 28 502,31 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de portes à l'usine d'épuration des eaux usées et au poste de surpression Patry, à Probe Construction inc.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2025-509**

**Octroi de contrat supplémentaire #2 - Auscultation des chaussées – ST-2503-MEC**

ATTENDU la résolution 2025-281 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 juin 2025 accordant un contrat pour l'auscultation des chaussées (auscultation quinquennale);

ATTENDU la résolution 2025-377 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2025 accordant un contrat supplémentaire suite à une erreur survenue sur le nombre de kilomètre de chaussée à ausculter;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 8 octobre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER un contrat supplémentaire #2 à Englobe CORP., pour un montant de 3 794,18 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION NO. 2025-510**

**Autorisation – Cession de rues et infrastructures - rue des Mésanges – Phase 2**

ATTENDU le protocole d'entente pour travaux municipaux signé le 19 février 2020 pour le prolongement de la rue et des infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis;

ATTENDU QUE les lots 6 350 409 et 6 350 410 peuvent être cédés à la Ville;

ATTENDU QUE le lot 6 350 390 doit être cédé en même temps à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

ATTENDU QU'une servitude doit être établie en faveur de la Ville entre la parcelle prévue à être cédée à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts (lot 6 350 390) et l'immeuble au nord du projet (lot 2 232 917) tel que prévu au plan joint;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 5 novembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Alexandre Charbonneau**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la cession des lots 6 350 409 et 6 350 410 du projet, afin que le promoteur Développements 2JLR inc., représenté par monsieur Patrice Grenier, puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QU'une servitude doit être établie en faveur de la Ville entre la parcelle prévue à être cédée à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts (lot 6 350 390) et l'immeuble au nord du projet (lot 2 232 917) tel que prévu au plan joint;

ATTENDU QUE le lot 6 350 390 doit être cédé en même temps à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-511**

**Autorisation – Cession de rues et infrastructures - rue Régimbald**

ATTENDU le protocole d'entente pour travaux municipaux signé le 25 septembre 2023 pour le prolongement de la rue et des infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis;

ATTENDU QUE le lot 6 602 545 (rue) peut être cédé à la Ville;

ATTENDU QUE le lot 6 609 275 doit être cédé en même temps à titre de contribution pour fin de parcs, sentiers et espaces verts;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 6 novembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la cession du lot 6 602 545 (rue) et du lot 6 609 275 à titre de contribution de fins de parcs, sentiers et espaces verts du projet, afin que les promoteurs Chrystelle Pelletier et Jonathan Sarrazin puissent enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais de notaire soient à la charge des promoteurs;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2025-512**

**Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation du délai de concordance**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté, le 13 février 2024, une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 467-2023;

ATTENDU QUE la modification est apportée en réponse à une demande de la Ville de Sainte-Adèle et qu'elle vise la modification du périmètre urbain et la planification de deux secteurs de développement sensibles;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que la municipalité doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement n'affecte aucune autre municipalité que la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'exigence de concordance implique notamment l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour deux secteurs stratégiques et que la préparation de ces documents requiert du temps, notamment en raison des consultations publiques qui doivent être tenues et du travail administratif requis par un tel document;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a effectué des consultations de sa population;

ATTENDU QUE des études techniques ont été réalisées pour valider la viabilité du programme avant l'adoption de celui-ci;

ATTENDU la demande de prolongation demandée par la résolution 2024-119 du 18 mars 2024 et acceptée via l'ordonnance signée par la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation en date du 12 juin 2024;

ATTENDU la demande de prolongation demandé par la résolution 2025-073 et acceptée via l'ordonnance signée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 mars 2025;

ATTENDU QUE suite aux élections du 2 novembre dernier, le conseil municipal est constitué de 6 nouveaux membres incluant une nouvelle mairesse;

ATTENDU QU'un délai supplémentaire est demandé afin de laisser le temps suffisant aux nouveaux membres du conseil de prendre connaissance des documents préparés et afin de laisser un délai raisonnable à l'administration d'apporter les correctifs demandés par le conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 30 novembre 2026 pour se conformer aux modifications du schéma d'aménagement et de développement rendues nécessaires par l'adoption du règlement.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-513**

#### **Avis d'intention – Modification de la règlementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1), la Ville peut se prévaloir des dispositions relatives au contrôle intérimaire lorsqu'elle a manifesté son intention de modifier sa règlementation d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la modification de la règlementation d'urbanisme a comme principal objectif de s'assurer que la règlementation soit en cohérence avec la capacité de support du milieu ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle exprime l'intention d'adopter prochainement des projets de règlements pour modifier sa règlementation d'urbanisme.

### **RÉSOLUTION NO. 2025-514**

#### **Résolution de contrôle intérimaire – Habitation trifamiliale jumelée et contigüe (H-03) et Multifamiliale (H-4)**

ATTENDU la capacité limitée des équipements, infrastructures et services ;

ATTENDU QUE les écoles sur le territoire n'ont pas la capacité d'accueillir tous les enfants actuels de Sainte-Adèle ;

ATTENDU les enjeux soulevés par les pressions du développement sur ces derniers ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a signifié son intention de modifier ses règlements d'urbanisme par le biais de la résolution numéro 2025-513 ;

ATTENDU QUE les articles 111 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donnent le pouvoir à une municipalité locale d'adopter une résolution de contrôle intérimaire lorsqu'elle exprime l'intention d'adopter prochainement un projet de règlement révisant ou modifiant le plan d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche**

POUR : Madame Audrey Joly  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

CONTRE : Madame Arielle Beaudin

## ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'ADOPTER une résolution de contrôle intérimaire, et conséquemment, d'interdire pour une période de 90 jours qui suit l'adoption de la présente résolution, la construction d'habitations trifamiliales jumelées et contigües (H-03) et d'habitations multifamiliales (H-4) sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

Par cette résolution, il est interdit au fonctionnaire désigné de délivrer tout permis de construction pour des habitations trifamiliales jumelées et contiguës (H-03) et des habitations multifamiliales (H-4) ;

Il est également interdit au fonctionnaire désigné de délivrer tout permis ou certificat visant l'exécution de tels travaux ;

Ces interdictions ne s'appliquent pas :

- Projets approuvés par résolution
- Demandes de permis approuvées
- Demandes déposées实质上完整
- Projets intégrés bénéficiaire de droit acquis

### **RÉSOLUTION NO. 2025-515**

#### **Demande de reconnaissance OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 10 octobre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

**Organisme local (renouvellement) :**  
L'Échelon des Pays-d'en-Haut  
Fondation Zénon-Alary

**Organisme local (nouvelle demande) :**  
Viv'en Logis

### **RÉSOLUTION NO. 2025-516**

#### **Octroi de contrat – Location scène extérieure**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de 3 fournisseurs pour la location d'une scène extérieure pour 5 évènements, soit la fête nationale et les 4 soirées Nostalgia à l'été 2026 ;

ATTENDU QUE les 3 fournisseurs ont transmis les prix suivants :

<b><u>Noms des fournisseurs</u></b>	<b><u>Prix soumis (plus taxes)</u></b>
– Les Pirates du Son	23 000 \$
– Les productions Unity inc.	24 800 \$
– StageLine – division location	28 000 \$

ATTENDU une éventuelle 5e soirée Nostalgia, la location de la scène pour cet ajout serait de 4 000 \$ plus taxes;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 11 novembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour la location d'une scène extérieure pour des évènements en lien avec la fête nationale et les soirées Nostalgia à l'été 2026, à l'entreprise Les Pirates du Son, jusqu'à concurrence d'un montant de 27 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations 2026.

**RÉSOLUTION NO. 2025-517**

**Octroi de contrat – Mise à niveau de la passerelle Potiron - Parc du Mont Loup-Garou**

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de 3 fournisseurs pour la mise à niveau de la passerelle Potiron au parc du Mont Loup-Garou ;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a transmis le prix suivant :

<b><u>Nom du fournisseur</u></b>	<b><u>Prix soumis (taxes incluses)</u></b>
– Sentiers des Pays-d'en-Haut	97 245,17\$

ATTENDU la résolution 2024-332 adoptée par le conseil lors de la séance du 15 juillet 2024 confirmant la subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 6 novembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour la mise à niveau de la passerelle Potiron au parc du Mont Loup-Garou, à l'entreprise Sentiers des Pays-d'en-Haut, pour un montant de 84 579,40 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer la part de la contribution locale de la Ville, pour un montant maximal de 56 000 \$, à même le fonds de parcs et terrains de jeux, par les contributions de PASA et Expresso Sport qui représentent un montant de 56 000\$ en plus du programme de subvention PAFIRSPA qui a été autorisé.

**RÉSOLUTION NO. 2025-518**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Marie-Hélène Vigeant, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026 ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration — 1 345 358,86 \$ pour la période du 6 au 12 septembre 2025
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 247 896,58 \$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2025
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 726 542,77 \$ pour la période du 4 au 10 octobre 2025
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 958 339,92 \$ pour la période du 11 au 17 octobre 2025
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 276 599,87 \$ pour la période du 18 au 24 octobre 2025
- f) Incompressibles – Fonds d'administration – 270 175,31 \$ pour la période du 25 au 31 octobre 2025
- g) Incompressibles – Fonds d'administration – 737 737,58 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2025
- h) Liste des comptes à payer au montant de 1 473 879,43\$ pour le mois de septembre 2025
- i) Engagements au montant de 725 528,12\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025
- j) Engagements au montant de 693 362,78\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1376

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1378

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1381

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1382

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé saisonnier (préposé aux loisirs) – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Chargée de projets – Services techniques et hygiène du milieu

\*\*\*\*\*

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin, Marie-Hélène Vigeant ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé, Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2025-519

#### Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Marie-Hélène Vigeant**

**POUR :** Madame Audrey Joly  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Pierre Léveillé  
Madame Marie-Hélène Vigeant  
Monsieur Alexandre Charbonneau  
Monsieur André Lamarche

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h03.

\*\*\*\*\*

---

Madame Nadine Brière  
Mairesse

---

Me Audrey Senécal  
Directrice générale adjointe  
Greffière et directrice des Services juridiques